

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 16
PUBLIC

Article paru sur le site « Abidjan Direct » intitulé « CEI : Pascal Affi N'guessan exige le consensus et l'obtient... », daté du 7 août 2014

AbidjanDirect

[Imprimer cet article](#)

CEI : Pascal Affi N'guessan exige le consensus et l'obtient...



Hamed Bakayoko et les membre de l'opposition

Le président du Front Populaire Ivoirien Pascal Affi N'guessan et l'alliance de l'opposition significative ivoirienne, viennent de gagner le pari du consensus autour de la CEI à l'issue de la rencontre qui s'est tenue au cabinet du ministre Hamed Bakayoko ce mercredi 05 Août.

Il était 16h00, lorsque les deux parties, opposition et gouvernement ont débuté les discussions en ce qui concerne les propositions de modifications de l'ossature de la commission électorale indépendante à la demande pressante de l'alliance des forces démocratiques de Cote d'Ivoire.

02 heures d'horloge de tête à tête ont suffi pour que les 2 protagonistes s'accordent sur l'essentiel des points d'achoppement, dans la conduite des affaires de cette institution qui administre toute la planification électorale Ivoirienne.

Pascal Affi N'guessan, chef de file de l'opposition à la tête d'une délégation dont Aka Ahizi et Danielle Boni Claverie ont portés l'aspiration des ivoiriens au cours de cette rencontre capitale de mise à niveau des rapports de force politique dans la gestion consensuelle de la CEI.

A l'issue de la rencontre, le président du FPI s'est prêté au micro des journalistes en présentant les fruits de leurs démarches.

Il a insisté sur la volonté d'aller à un consensus avec le gouvernement sur la question de la recomposition du bureau de la CEI, allant jusqu'à la présidence de l'institution. C'est un grand pas en avant que vient de franchir le FPI et ses alliés en obtenant ce résultat qui témoigne que leur engagement dans le jeu politique est nécessaire pour équilibrer la gestion du pays.

Retenons que l'intérêt que le FPI porte à la CEI n'est justement pas l'imminence de la présidentielle, même si cette mission essentielle dévolue à l'institution prédomine les autres élections municipales, législatives et régionales, elle est plus d'ordre institutionnel pour l'instant selon l'agenda politique du FPI qui se consacre plutôt à ses priorités, au nombre desquelles la normalisation de la situation socio-politique.

Mais, puisque la CEI est un de ces instruments qui participe à la vitalité institutionnelle de la république en raison de sa place stratégique dans le processus d'animation, de gestion et de transition de notre administration politique électorale, il faut s'y intéresser au risque préjudiciable de laisser libre cours au libertinage constitutionnel.

C'est pour cela, le FPI et ses alliés pensent qu'il ne faut pas abandonner la gestion de cet instrument aux seules mains du pouvoir actuel, dont le mode de gouvernance des affaires du pays laisse à désirer, car il faut aussi prévoir les perspectives.

On se souvient que le projet de loi de modification de la CEI présenté récemment par Hamed Bakayoko aux députés et validés par ceux-ci, n'était pas du goût d'une vingtaine de députés du même hémicycle ainsi que du FPI et de ses alliés qui protestaient un déséquilibre de fond et de forme dans la configuration de l'institution.

Molo molo, piano piano, l'oiseau fait son nid chante-t'on.